

DEMANDEUR :

PCA SLOVAKIA, S.A.R.L.

SUPPORTS DE L'APPEL D'OFFRES

OBJET DE LA DEMANDE :

**FORMATION DU PERSONNEL DE PCA SLOVAKIA, S.A.R.L. –
FORMATION DU MANAGEMENT DE LA SECURITE POUR LES
HIERARCHIQUES**

A Trnava, le 9 juin 2010



.....
Lucciano Tonino Biondo
PCA Slovakia, s.a.r.l.
directeur général

La conformité des supports de l'appel d'offre est en cohérence avec la loi n° 25/2006 Z.z. sur le concours public et modifiée par ses amendements (dans le texte ci-après « la loi sur le concours public » ou « LCP ») en version des amendements confirme :

A Trnava, le 9 juin 2010



.....
Mgr. Lubomír Baláž
la personne qualifiée
d'après la loi sur le concours public
n° K0032-014-2001

CONTENU DES SUPPORTS DE L'APPEL D'OFFRE

A.1 LES INSTRUCTIONS POUR LES INTERESSES

Partie I.

Informations généraux

1. Identification du demandeur
2. Objet de l'appel d'offres
3. Partage de l'objet de l'appel d'offres
4. Solution différente
5. Lieu et date de la réalisation de l'objet de l'appel d'offres
6. Source des moyens financiers
7. Contrat public
8. Durée de la proposition de l'offre

Partie II.

Contact et explication

9. Communication entre les demandeurs et les intéressés
10. Explication et complétisation des supports de l'appel d'offre
11. Visite du lieu de la réalisation de l'objet de l'appel d'offre

Partie III.

Préparation de l'offre

12. Elaboration de l'offre
13. Langue de l'offre
14. Monnaie et prix dans l'offre
15. Assurance de l'offre
16. Contenu de l'offre
17. Dépenses liées à l'offre

Partie IV.

Présentation de l'offre

18. Légitimité de l'intéressé de présenter l'offre
19. Présentation de l'offre
20. Désignation de l'enveloppe avec l'offre
21. Lieu et date de la présentation de l'offre
22. Ajout, modification ou annulation de l'offre

Partie V.

Ouverture et évaluation des offres

23. Ouverture des enveloppes avec les offres
24. Investigation des offres
25. Evaluation de l'accomplissement des conditions préalables pour l'offre d'appel de la part des intéressés
26. Rectification des défauts
27. Evaluation des offres

Partie VI.

Confidentialité et éthique dans l'appel d'offres

28. Confidentialité du processus dans l'appel d'offres

Partie VII.

Réception de l'offre

29. Annonce sur le résultat de l'évaluation des offres
30. Conclusion du contrat

A.2 CRITERES D'ESTIMATION DES OFFRES ET LEURS REGLES D'APPLICATION

B.1 CONDITIONS COMMERCIALES DE LA REALISATION DE LA PRESTATION CONTRACTUELLE

B.2 DESCRIPTION DE L'OBJET DE LA PRESTATION

A.1 LES INSTRUCTIONS POUR LES INTERESSES

Partie I.

Informations généraux

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom commercial : PCA Slovakia, s.a.r.l.
Adresse : Automobilová ulica 1, SK-917 01, Trnava
Adresse web du demandeur (URL): <http://psa-slovakia.sk/>
Personne contact : BALUX LG, s.r.o. – Ľubomír Baláž, la personne qualifiée d'après la loi sur le concours publique

Téléphone : BALUX LG, s.r.o.: +421 905 57 31 92

E-mail : balux@centrum.sk

2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

2.1 Désignation de l'objet de l'appel d'offre : **Formation du personnel de PCA Slovakia, s.a.r.l. – Formation du management de la sécurité pour les hiérarchiques**

2.2 Code numérique du sujet principal et les sujets complémentaires du CPV :

Code CPV : 80400000-8
Description : Formation des adultes et autres prestations liées à la formation

Code CPV : 80425000-9
Description : Formation sur la sécurité

2.3 Explication détaillée de l'objet de l'appel d'offres compris les spécifications techniques font partie des supports de l'appel d'offres B.2
Description de l'objet de l'appel d'offre

3 PARTAGE DE L'OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

3.1 Intéressé présente la proposition : sur toutes les parties de l'appel d'offre - ensemble.

4 SOLUTION DIFFERENTE

4.1 Les intéressés ne peuvent pas présenter une solution différente en comparaison avec la solution demandée.
4.2 Si la proposition contient aussi une solution différente, cette solution (ni aucune autre) ne sera pas prise en compte.

5 LIEU ET DATE DE LA REALISATION DE L'OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

5.1 Lieu de la réalisation de l'objet de l'appel d'offres : **locaux désignés par le demandeur**
(aire de PCA Slovakia, s.a.r.l., Automobilová ulica 1, SK-917 01 Trnava)

5.2 La durée prévisionnel du contrat pour réaliser l'objet de l'appel d'offre ou les dates prévisionnelles du début de la réalisation de l'objet de l'appel d'offre :

De : 06 / 2010 (en semaine 26 en 2010, prévision – 28.06.2010)

Au : 07 / 2010

6 SOURCE DES MOYENS FINANCIERS

L'Objet de l'appel d'offre sera financé des moyens financiers du demandeur et aussi des fonds du budget de l'état de la République slovaque et des fonds européens sociaux. Il n'y aura pas de paiement en avance.

7 CONTRAT PUBLIQUE

7.1 Type du contrat publique pour la réalisation de la formation : **contrat de la réalisation de la prestation**

7.2 Délimitation des conditions du contrat fait objet de la partie des supports de l'appel d'offre B.1 Conditions commerciales de la réalisation de l'objet de l'appel d'offre, compris la partie B.2 Description de l'objet de l'appel d'offre.

8 DUREE DE LA PROPOSITION DE L'OFFRE

- 8.1 L'intéressé est responsable de sa proposition de la prestation de la date de l'expiration de l'appel d'offre jusqu'à la date de l'engagement des propositions fixée par le demandeur au **30.09.2010**.
- 8.2 En cas de la contradiction au procès du concours du demandeur et le discours sur les contradictions commencera avant la signature du contrat, selon la loi des appels d'offres il y aura ajournement dans le procès ou s'il y avait un contrôle du procès du concours du prestataire avant la signature du contrat selon la loi et l'autorité décidera d'une démarche provisoire qui arrêtera le procès du demandeur, il sera annoncé à tous les intéressés la prolongation prévisionnelle de dates pour les propositions des offres.
- 8.3 Les intéressés sont responsables de sa proposition jusqu'à la date annoncée par le demandeur, adéquatement prolongé jusqu'à l'engagement des propositions selon le point 9.1.

Partie II.

Contact et explication

9 COMMUNICATION ENTRE LES DEMANDEURS ET LES INTERESSES

- 9.1 Explication et autre communication (dans le texte ci-après „information“) entre le demandeur et les intéressés procède par écrit / manière qui permet l'enregistrement permanent de son contenu. Les informations peuvent être livrées personnellement, par courrier ou par fax ou courrier électronique selon les règles de l'appel d'offre publique.
- 9.2 En cas du constat des écarts entre les informations enregistrées de la manière qui ne permet pas l'enregistrement permanent ou par moyens électroniques sans la signature électronique garantie et les informations sous la forme écrite, livrées personnellement ou par courrier, la forme écrite est prise en compte.

10 EXPLICATION ET COMPLETISATION DES SUPPORTS DE L'APPEL D'OFFRES

- 10.1 En cas d'incompréhension ou besoin de l'explication des informations aux intéressés dans le processus de l'appel d'offre publique, qu'elles ont été publiées dans les supports de l'appel d'offre, et la méthode de l'appel d'offre choisi et/ou dans les supports de l'appel d'offre et/ou dans les documents fournis par le prestataire durant la période de la remise des présentations des offres, chaque intéressé peut demander directement leur explication chez la personne responsable ::
- Mgr. Ľubomír Baláž, BALUX LG, s.a.r.l., bureau: Šachor 185, Pavlice, SK-919 42, tel. 0905/573192, e-mail: balux@centrum.sk
- 10.2 L'explication peut être demandée selon le point 10.1 jusqu'à 15h00 le **14/06/2010**.

11 VISITE DU LIEU DE LA REALISATION DE L'OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

- 11.1 La visite du lieu de la réalisation de l'objet de l'appel d'offre ne sera pas effectuée.

Partie III.

Préparation de l'offre

12 ELABORATION DE L'OFFRE

- 12.1 L'offre doit être élaborée sous forme écrite qui permettra l'enregistrement permanent de son contenu. L'offre doit être écrite de la main avec l'encre ineffaçable, par la machine à écrire ou imprimé dont le contenu est lisible par la personne physique.
- 12.2 Attestations, justificatifs et autres documents qui font partie de l'offre demandés dans l'appel d'offre doivent être dans la proposition de l'offre comme originaux ou copie certifiée par une personne habilitée selon la loi.
- 12.3 Les critères de l'évaluation doivent être présentés dans l'offre de manière compréhensible, selon les règles basiques de la logique mathématique et elles ne peuvent pas avoir les valeurs égales à 0 ou des valeurs négatives.

13 LANGUE DE L'OFFRE

- 13.1 L'offre et autres justificatifs doivent être présentés en slovaque et en français.

14 MONNAIE ET PRIX DANS L'OFFRE

- 14.1 Le prix de la prestation demandée dans l'appel d'offres déclaré par l'intéressé sera en €.
- 14.2 Le prix de la prestation doit comprendre la prestation qui couvrira complètement la demande déclarée dans l'appel d'offre.
- 14.3 Si l'intéressé est payant de la taxe à la valeur ajoutée (dans le texte ci-après „TVA“), le prix proposé sera composé de la manière suivante :
- 14.3.1 le prix proposé sans TVA,
 - 14.3.2 le montant de la TVA,
 - 14.3.3 le prix proposé compris TVA.

14.4 Si l'intéressé n'est pas payant de la TVA, le prix de la prestation sera le prix total. Le fait, qu'il n'est pas payant de la TVA, il faut le signaler dans l'offre.

15 ASSURANCE DE L'OFFRE

15.1 L'assurance de l'offre n'est pas demandée.

16 CONTENU DE L'OFFRE

16.1 L'offre de l'intéressé doit contenir les documents suivants :

- 16.1.1 attestation du permis d'entreprise, attestations selon l'appel d'offre ;
- 16.1.2 le devis ;
- 16.1.3 dans le cas d'un groupe de prestataires, déclaration sur l'honneur signée par tous les membres du groupe de prestataires ou par les personnes autorisées à agir en leur nom, déclaration dans laquelle ils déclarent que, si le demandeur accepte leur offre, ils créeront la forme juridique demandée ;
- 16.1.4 dans le cas d'un groupe de prestataires, plein pouvoir pour un des membres du groupe qui sera autorisé à agir au nom des tous les autres membres du groupe, plein pouvoir signé par tous les membres du groupe de prestataires ou par les personnes autorisées d'agir en leur nom ;
- 16.1.5 proposition du contrat.

16.2 Si les attestations, justificatifs et autres documents ne font partie de l'offre selon les points de 16.1.1 au 16.1.5, cette offre sera éliminée de l'adjudication publique.

16.3 Dans l'élaboration du contrat entre le demandeur et l'intéressé, les parties ont l'obligation d'assurer que les dispositions des conditions commerciales contenues dans les présents documents d'adjudication soient incluses dans les contrats conclus.

17 FRAIS DE L'OFFRE

17.1 Tous les frais et charges liés à la préparation et la présentation de l'offre seront à charge de l'intéressé sans aucun recours financier envers le demandeur, et ce quel que soit le résultat de l'adjudication publique.

17.2 Les offres envoyées à l'adresse reprise au point 21.1 et présentées dans le délai de proposition de l'offre selon le point 21.2 ne seront pas, au cours du délai d'engagement ni après l'expiration du délai d'engagement selon le point 8, rendues à l'intéressé. Elles restent incluses dans la documentation.

Chapitre IV Présentation de l'offre

18 PERSONNES APTES A PRESENTER UNE OFFRE

18.1 L'offre peut être faite par toute personne intéressée, qui a obtenu les documents d'adjudication par voie légale.

18.2 L'intéressé peut être une personne physique ou une personne morale, agissant indépendamment envers le demandeur ou un groupe de personnes physiques ou de personnes morales agissant conjointement envers le demandeur. Un tel groupe de prestataires, créé en vue de la réalisation de l'objet de l'offre devra, en cas de succès auprès du demandeur, former dans le délai d'engagement selon le point 8 la forme juridique demandée.

19 PRESENTATION DE L'OFFRE

19.1 Chaque personne intéressée peut présenter seulement une offre dans l'adjudication publique, et ce soit indépendamment, soit comme un des membres d'un groupe de prestataires. Une personne physique ou morale qui présente dans cette adjudication son offre personnelle ne peut en même temps présenter une offre provenant d'un groupe de prestataires.

19.2 L'intéressé présente son offre sous enveloppe fermée selon le point 20, et ce personnellement ou par voie postale ou par l'intermédiaire d'un service de courrier à l'adresse reprise au point 21.1 et dans le délai de présentation de l'offre selon le point 21.2. Si l'intéressé envoie son offre par voie postale ou par l'intermédiaire d'un service de courrier, le moment de la réception de l'offre par le demandeur sera décisif.

19.3 En cas de dépôt personnel de l'offre par l'intéressé lui-même, le demandeur établira un bulletin de réception comportant le lieu, la date et l'heure de la réception de l'offre.

20 INDICATIONS SUR L'ENVELOPPE DE L'OFFRE

20.1 L'intéressé placera l'offre, y compris tous documents exigés et annexes dans une enveloppe unique et opaque. L'enveloppe contenant l'offre doit être fermée, éventuellement scellée contre toute ouverture intempestive et doit porter les indications obligatoires reprises au point 20.2.

20.2 L'enveloppe contenant l'offre doit comporter les indications suivantes :

- 20.2.1 L'adresse reprise au point 21.1 ;
- 20.2.2 L'adresse de l'intéressé (raison sociale et adresse du siège ou du lieu des activités) ;
- 20.2.3 L'indication : *"procédure d'adjudication – ne pas ouvrir"* ;
- 20.2.4 Indication de l'offre : *"Formation du personnel de PCA Slovakia s.a.r.l. - Formation du management de la sécurité pour les hiérarchiques"*.

21 LIEU ET DELAI DE PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres des personnes intéressées doivent être délivrées à l'adresse suivante :

Lieu : bureau de BALUX LG, s.a.r.l.
Adresse : BALUX LG s.a.r.l, Šachor 185, Pavlice, SK-919 42, République slovaque
Lieu concret : bureau de réception

- 21.1 Le délai de présentation des offres expire le **16.06.2010 à 15.00 heures**.
- 21.2 Toute offre d'une personne intéressée, déposée après l'expiration du délai de présentation des offres selon le point 21.2 sera renvoyée à l'intéressé sans avoir été ouverte.

22 COMPLEMENTS, MODIFICATIONS ET ANNULATION DE L'OFFRE

- 22.1 L'intéressé peut ultérieurement compléter, modifier ou annuler son offre dans le délai pour la présentation des offres selon le point 21.2.
- 22.2 Le complément, la modification ou l'annulation de l'offre se fait en annulant l'offre initiale sur base d'une demande écrite de l'intéressé, signée par l'intéressé ou par la personne apte à agir au nom de l'intéressé, et ce en personne ou par voie postale ou par courrier à l'adresse selon le point 21.1. L'offre modifiée ou complétée doit être remise dans le délai pour la présentation des offres selon le point 21.2 à l'adresse selon le point 21.1.

Chapitre V

Ouverture des enveloppes et estimation des offres

23 OUVERTURE DES ENVELOPPES CONTENANT LES OFFRES

- 23.1 L'ouverture des enveloppes contenant les offres se fera à l'adresse suivante :
- Lieu : site du demandeur, salle à préciser le jour de l'ouverture des enveloppes contenant les offres au poste de garde du demandeur ;
Adresse : PCA Slovakia s.a.r.l, Automobilová ulica 1, SK-917 01 Trnava, République slovaque
- >L'ouverture des enveloppes contenant les offres se fera le **16.06.2010 à 16.00 heures**.
- 23.2 Peuvent être présents à l'ouverture des enveloppes tous les intéressés qui ont présenté une offre dans le délai de présentation des offres. L'intéressé peut être représenté par son organe statutaire ou par un membre de son organe statutaire ou par une personne disposant d'une procuration pour cette représentation. L'intéressé devra présenter une pièce d'identité pour participer à l'ouverture des enveloppes contenant les offres. Le représentant qualifié de l'intéressé présentera une pièce d'identité et la procuration pour la représentation.
- 23.3 A l'ouverture des enveloppes contenant les offres en présence des intéressés selon le point 23.2, il sera communiqué à toutes les personnes présentes les noms ou raisons sociales, les adresses ou sièges de tous les intéressés dont les offres ont été remises dans le délai pour la présentation des offres et leurs propositions concernant le respect de tous les critères nécessaires pour l'estimation des offres par le demandeur.

24 ESTIMATION DES OFFRES

- 24.1 Seront incluses dans le processus d'estimation des offres toutes les offres qui :
- 24.1.1 Contiennent tous les éléments obligatoires selon le point 16 ;
24.1.2 Répondent aux exigences et conditions reprises dans la communication – invitation à présenter une offre et dans les présents documents.
- 24.2 Une offre valable est une offre qui ne contient aucune limitation ni remarque en opposition avec les exigences et conditions reprises dans la communication au moyen de laquelle l'appel d'offres a été effectué ni avec la teneur du présent document et aussi ne contient aucun fait qui soit en opposition avec les prescriptions légales en vigueur.
- 24.3 L'offre d'un intéressé, qui ne répond pas aux exigences du demandeur selon les points 24.1 et 24.2 sera exclue de la procédure à suivre. Cette exclusion sera communiquée par écrit à l'intéressé en exprimant les raisons de cette exclusion.

25 ESTIMATION DU RESPECT DES CONDITIONS DE PARTICIPATION PAR LES INTERESSES

- 25.1 L'estimation du respect des conditions de participation par les intéressés sera basée sur l'estimation du respect des conditions suivantes :
- 25.1.1 Position personnelle des intéressés – le demandeur exige que chaque intéressé présente pour le respect des conditions de participation :
- o Document(s) l'autorisant à exercer des activités rémunérées.
- Si l'intéressé remplace les documents cités ci-avant par une attestation de ÚVO certifiant son inscription dans la liste des entrepreneurs, il devra ajouter un document certifiant dans quelle mesure il travaille au nom de l'intéressé dans les relations d'engagement.
- 25.1.2 Position économique et financière de l'intéressé – le demandeur exige de présenter :
- o — (n'est pas exigé)
- 25.1.3 Capacité technique ou spécialisée de l'intéressé – le demandeur exige de présenter le document suivant :
- o Sur la capacité spécialisée de l'intéressé de réaliser la formation demandée ;
 - o Sur la capacité spécialisée de l'intéressé d'émettre un Certificat d'autorisation de réaliser des audits par la méthode "STOP".

- 25.2 Le candidat qui est formé par un groupe d'entrepreneurs participant à l'adjudication publique prouvera le respect des exigences et conditions comme suit :
- 25.2.1 Position personnelle de chaque membre du groupe, séparément ;
 - 25.2.2 Position financière et économique de chaque membre du groupe, séparément ;
 - 25.2.3 Capacité technique de tous les membres du groupe, en commun.
- 25.3 Si le candidat ne présente pas certains de ces documents prouvant le respect des conditions de position personnelle, de position économique et financière et / ou de capacité technique ou spécialisée, son offre sera exclue de l'adjudication.
- 25.4 Les documents doivent être des documents originaux ne datant pas de plus de trois mois ou des copies conformes de ces documents/ Si le candidat n'a pas de siège en République slovaque et si le pays où se trouve son siège n'émet pas de tels documents ni des documents équivalents, il est possible de les remplacer par une déclaration sur l'honneur en accord avec les prescriptions légales en vigueur dans le pays du siège.
- 26 CORRECTION DES ERREURS**
- 26.1 Avant tout les erreurs mathématiques, constatées lors de l'estimation des offres, seront corrigées dans les cas suivants :
- 26.1.1 Différence entre une somme écrite en chiffres et en toutes lettres – il sera tenu compte de la somme exprimée en toutes lettres ;
 - 26.1.2 Différence entre le prix unitaire et le prix total, si l'erreur découle d'une mauvaise multiplication du prix unitaire par la quantité – il sera tenu compte du prix unitaire ;
 - 26.1.3 Erreur dans le calcul du prix unitaire avec positions décimales – il sera tenu compte du prix unitaire avec correction de la partie décimale; dans ce cas, le prix total sera calculé à partir de la nouvelle valeur du prix unitaire ;
 - 26.1.4 Erreur de calcul de totaux en commun ou de sous-totaux de positions séparées – il sera tenu compte du total ou sous-total corrigé, etc...
- 26.2 L'intéressé sera averti sans retard des erreurs constatées; il lui sera demandé un accord écrit sur la correction de ces éléments de l'offre.
- 26.3 Seront exclues de l'estimation les offres de l'intéressé qui :
- 26.3.1 Refuse la correction logique d'une erreur ou ;
 - 26.3.2 Ne présente pas son accord écrit sur les corrections effectuées dans un délai de un jour à dater de la réception de la demande d'accord sur la correction ou sur l'explication d'un prix anormalement bas.
- 26.4 L'intéressé peut être averti par écrit de l'exclusion de son offre, en reprenant les raisons de l'exclusion.
- 27 ESTIMATION DES OFFRES**
- 27.1 Les offres des intéressés qui répondent aux conditions spécifiées aux points 25.1 et 25.2 et qui n'ont pas été exclues de la procédure d'adjudication seront estimées selon les critères d'estimation repris dans la communication par laquelle le présent appel d'offres a été publié et de la manière spécifiée dans le chapitre A.3 "Critères d'estimation des offres et procédés d'application".

Chapitre VI

Confidentialité et éthique dans les adjudications publiques

28 CONFIDENTIALITE DU PROCESSUS D'ADJUDICATION PUBLIQUE

- 28.1 Les informations concernant l'examen, l'explication, l'estimation des offres et les recommandations d'accepter l'offre d'un intéressé sont confidentielles. Au cours du processus d'estimation, aucune information ne sera ni fournie ni publiée sur le contenu des offres, et ce ni aux intéressés, ni à aucune autre tierce personne.
- 28.2 Les informations que l'intéressé considère comme confidentielles ne seront ni publiées, ni utilisées de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'intéressé pour autant que ce fait ne soit pas en opposition avec la loi sur les adjudications publiques ou avec n'importe quelle autre prescription légale (loi n° 211/2000 Z.z. sur le libre accès aux informations et la modification d'autres lois, loi n° 215/2004 Z.z. sur la protection des faits confidentiels et sur la modification ou le complément d'autres lois, etc...). Ceci ne s'applique pas pour les informations concernant n'importe lequel des critères d'estimation.
- 28.3 Il ne sera pas possible d'utiliser tout ou partie des offres des intéressés sans leur accord préliminaire.
- 28.4 L'intéressé dont l'offre sera choisie et avec lequel un contrat aura été conclu (ci-après "le prestataire contractuel"), tout autre prestataire ou prestataire avec lequel le prestataire contractuel est lié par contrat ou qui lui est associé (ci-après "l'entreprise liée"), ses fournisseurs pour la prestation de l'objet du contrat (ci-après "les sous-traitants"), y compris leur personnel ont l'obligation de respecter la confidentialité des faits connus dans la cadre de la prestation contractuelle / la durée du contrat, éventuellement en relation avec l'objet même du contrat. Tous documents que le prestataire contractuel, l'entreprise liée et les sous-traitants (y compris leur personnel) obtiendront de la part du demandeur ou établiront selon les exigences du demandeur en relation avec les contrats conclus sont confidentiels et ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord préalable du demandeur.

Chapitre VII

Acceptation de l'offre

29 COMMUNICATION DES RESULTATS DE L'ESTIMATION DES OFFRES

- 29.1 Chaque intéressé dont l'offre a été estimée selon le point 27 obtiendra une communication sur les résultats de l'estimation de son offre, et ce au plus tard à l'expiration du délai d'engagement des offres selon le point 8.1 du présent document.
- 29.2 L'intéressé dont l'offre aura été choisie sera informé de ce fait.



30 CONCLUSION DU CONTRAT

- 30.1 Sauf accord différent, le contrat avec l'intéressé dont l'offre aura été choisie sera conclu au plus tard à l'expiration de délai d'engagement des offres selon le point 8.1 du présent document.
- 30.2 Si un appel est déposé et si le processus de révision est entamé avant la conclusion du contrat, cette procédure a un effet dilatoire sur les activités du demandeur en accord avec la loi sur les adjudications publiques; si la procédure de contrôle du processus est entamée avant la conclusion du contrat selon les dispositions de la loi sur les adjudications publique et si l'administration émettra une mesure provisoire suspendant les activités du demandeur, ce dernier se réservera le droit de conclure le contrat dans le délai d'engagement des offres selon le point 8.2 du présent document.



A.2 CRITÈRES D'ESTIMATION DES OFFRES ET LEURS RÈGLES D'APPLICATION

- 1 Critères d'estimation des offres (ci-après "les critères") spécifiés en vue du choix de l'offre la plus intéressante :
 - 1.1 Prix de l'ouvrage
- 2 Projet de réalisation du critère spécifié par le demandeur pour la réalisation des offres (ci-après "projet de prestation") – exprimé en
 - 2.1 Prix de l'ouvrage EUR (euro).
- 3 Nombre maximal de points pouvant être accordés au projet de prestation le plus intéressant selon le point 1, pour les offres des intéressés :
 - 3.1 Prix de l'ouvrage (meilleur prix pour l'ouvrage) 1000 points.
- 4 Règles d'application du critère selon les points 1 à 3 de ce chapitre du présent document et procédé d'estimation de ce critère :
 - 4.1 Prix de l'ouvrage (le prix le plus bas proposé) :

Le nombre maximal de points sera accordé à l'offre de l'intéressé proposant le prix le plus bas pour la réalisation de la prestation contractuelle, exprimé en couronnes slovaques. Pour les propositions de prestation des autres intéressés, le nombre de points sera calculé par une relation indirecte. Le nombre de points accordés à chaque autre proposition de prix pour la prestation contractuelle se calcule comme rapport du prix minimal proposé envers le prix proposé dans l'offre, rapport multiplié ensuite par le nombre maximal de points accordés à ce critère.

$$[(\text{prix}_{\min} / \text{prix}_{\text{offre}}) * (\text{points}_{\max})]$$

Prix_{min} - offre minimale de prix proposé pour la réalisation de la prestation contractuelle, exprimé en couronnes slovaques
Prix_{offre} - prix proposé pour la réalisation de la prestation contractuelle dans l'offre concernée, exprimé en couronnes slovaques
Points_{max} - nombre maximal de points accordés au critère "prix de l'ouvrage"
- 5 Le gagnant de la procédure d'adjudication sera l'intéressé dont l'offre, en comparaison mutuelle du nombre total de points arrondi à une valeur entière, obtient le nombre de points le plus élevé. La deuxième place sera accordée à l'intéressé dont l'offre, en comparaison mutuelle du nombre total de points arrondi à une valeur entière, obtient le deuxième nombre de points le plus élevé. L'ordre des autres intéressés sera déterminé selon le nombre de points obtenus, arrondi à une valeur entière.
- 6 En cas d'égalité du nombre de points, arrondi à une valeur entière, le gagnant de la procédure de choix sera l'intéressé dont l'offre a obtenu le nombre le plus élevé de points, arrondi au dixième. L'ordre des autres intéressés ayant un nombre égal de points, arrondi à une valeur entière, sera déterminé par comparaison du nombre de points obtenus, arrondi au dixième.

B.1 CONDITIONS COMMERCIALE DE LA RÉALISATION DE LA PRESTATION CONTRACTUELLE

- 1 L'intéressé joindra à son offre un projet de contrat d'ouvrage comportant au moins toutes les conditions commerciales reprises dans le présent document, y compris une proposition de respect du critère destiné à l'estimation des offres et ses propres données d'identification.
- 2 L'intéressé, par la présentation d'une offre sans limitation ni remarque sur les conditions applicables à la procédure d'adjudication, spécifiées par le demandeur et reprises dans la communication de l'appel d'offre, dans le présent document et dans tous autres documents fournis par le demandeur dans le courant du délai de présentation des offres, marque sans limitation ni remarque son accord sur les conditions commerciales de la prestation contractuelle selon ce chapitre du présent document et les considère comme document l'engageant pour la fourniture de la prestation contractuelle selon le chapitre du présent document B.2 Description de l'objet de la prestation, et ce quelles que soient ses propres conditions de vente / fourniture en cas de fourniture des produits ou services.
- 3 Il ne sera pas tenu compte des limitations ou remarques envers les conditions de paiement spécifiées par le demandeur. Une telle remarque entraînerait l'exclusion de l'offre de l'intéressé.
- 4 L'exigence reprise au point 3 n'entraîne pas la limitation du droit des intéressés aux processus de révision selon la loi sur les adjudications publiques ni à discuter des conditions de conclusion du contrat d'ouvrage et ses avenants ultérieurs, précisant les conditions liant les parties contractantes.
- 5 Conditions commerciales du contrat d'ouvrage :

I. Parties contractantes

- Le client :
PCA Slovakia s.a.r.l.
Automobilová ulica 1
SK-917 01 Trnava (République slovaque)
RCS: 36 256 013
- Le prestataire :

II. Objet du contrat

- Voir "B.2 DESCRIPTION DE L'OBJET DE LA PRESTATION"
- La formation sera réalisée en accord avec les conditions de l'adjudication et exigences du demandeur dans la procédure d'adjudication, dans l'étendue de l'offre du demandeur et dans la qualité selon le projet de réalisation.
- Le prestataire certifie avoir pris connaissance intégrale de l'étendue et du caractère du projet, que les conditions techniques, de qualité et autres pour la réalisation du projet lui sont connues.

III. Qualité de l'objet de l'ouvrage

- La formation doit être réalisée par des personnes ayant la qualification et la spécialisation requises.
- La formation sera certifiée par l'émission d'un Certificat autorisant à exercer des audits par la méthode "STOP" pour chaque participant.

IV. Prix de l'ouvrage / rémunération

- En accord avec le paragraphe 3 de la loi du Conseil national de la République slovaque n° 18/1996 Z.z. sur les prix, dans le sens des amendements ultérieurs, les parties contractantes se sont accordées sur le prix de l'ouvrage au montant suivant :
 - o Prix proposé pour l'ouvrage, hors TVA :
..... €
(en toutes lettreseuros),
 - o Montant de la TVA :
..... €
(en toutes lettres euros),
 - o Prix proposé pour l'ouvrage, TVA comprise :
..... €
(en toutes lettres euros),
- Prix proposé pour l'ouvrage, y compris tous frais repris au § 3 alinéa 3 de la loi n° 18/1996 Z.z. sur les prix, dans le sens des amendements ultérieurs
- La spécification détaillée des prix est reprise dans une annexe au contrat.

V. Moment de la prestation

- Début de la prestation :
- Fin de la prestation :

VI. Conditions de paiement

- Le prestataire établira un relevé de la formation réalisée pendant la période suivie ;
- Le client s'exprimera sur le relevé de la formation réalisée dans un délai de trois jours ouvrables ;
- En cas de défauts dans le relevé, le client le renverra au prestataire en spécifiant les défauts constatés ;
- Le relevé approuvé de la formation est partie intégrante de la facture du prestataire ;
- Délai d'échéance : 30 jours, prenant cours à la réception de la facture ;
- Si la facture ne comporte pas toutes les informations requises par les prescriptions légales compétentes ou reprises dans le contrat, le client sera en droit de la renvoyer sans délai inutile au prestataire, ce fait suspend le délai d'échéance jusqu'à réception de la nouvelle facture du prestataire par le client ;
- Le client se réserve le droit de préciser les conditions de paiement et les conditions de réalisation après la clôture de la procédure d'adjudication, et ce en raison des droits et obligations découlant de la relation contractuelle entre le client et le prestataire et des éventuelles participations financières provenant du budget de la République slovaque et du Fonds social européen.

VII. Conditions de réalisation de l'ouvrage

- Lieu de fourniture de la formation :
Locaux spécifiés par le client (site de PCA Slovakia s.a.r.l, Automobilová ulica 1, SK-917 01 Trnava, République slovaque)

B.2 DESCRIPTION DE L'OBJET DE LA PRESTATION

Spécification des tâches :

Formation du personnel de PCA Slovakia, s.a.r.l. – Formation du management de la sécurité pour les supérieurs hiérarchiques

L'objectif de la formation est d'acquérir des connaissances sur la méthode de management de la sécurité (méthode "STOP") pour les supérieurs hiérarchiques en vue d'améliorer la sécurité et l'hygiène du travail pour le personnel.

"STOP" = Safety Training Observation Program

Type de formation : formation générale, combinaison d'exercices théoriques et pratiques sur le terrain

Type de cours : cours de groupes (16 participants au maximum)

Objet de la formation :

- Culture de la sécurité dans une entreprise de fabrication
- Risques de sécurité et leur recherche en pratique
- Répartition des responsabilités pour les solutions de sécurité
- Principes de gestion orientée sur la sécurité
- Engagement personnel de chaque personne intéressée
- Auto-estimation
- Diagnostic des causes et instauration de modifications dans la pratique
- Règles, procédures, formations
- Discipline
- Estimation des capacités dans le domaine de la sécurité
- Mise en œuvre des modifications
- Méthode de gestion de la sécurité "STOP"
- Instauration des principes de la gestion de la sécurité
- Suivi du comportement du personnel en cours de travail avec orientation sur la sécurité
- Introduction aux audits de sécurité
- Introduction à la méthode "STOP"
- Auto-estimation de la sécurité
- Méthodique et matériel pour l'application de la méthode "STOP"
- Activités des personnes intéressées et responsabilités

Durée de la formation : 2 jours (16 heures)

Groupe ciblé : 32 membres du personnel des catégories ETAM et IC (classification interne du client)

- Personnel de catégorie ETAM : employés, techniciens
- Personnel de catégorie IC : ingénieurs – cadres – supérieurs hiérarchiques et spécialistes

Forme : 2 groupes (16 participants au maximum)

Nombre total d'heures-personne de formation : 512

Exigences pour le prestataire :

- La formation sera réalisée en langue française avec la participation d'un interprète
- Documents sur la formation la langue slovaque, éventuellement en langue tchèque